



Contentieux étudiant : besoin d'informations

Par **jdmhtm**, le **12/11/2012** à **18:28**

Bonjour,

Je suis actuellement en école de commerce et dois payer 30000€ de crédit étudiant.

A cause de la situation difficile de mes parents et mon installation en province, j'ai du faire des dépenses à crédit les premiers mois après la rentrée.

Aujourd'hui, je suis à 2500€ de découvert et mon banquier menace de me mettre en contentieux d'ici 48h si je n'ai pas payé ce montant (plutôt 3000€ sachant qu'il faut payer les impayés de prêt)

Je voudrais savoir ce que signifier exactement "être mis en contentieux".

Mon banquier m'a assuré que je ne pourrai pas réutiliser mon compte bancaire tant que je n'aurai pas remboursé mes 33000€ de dettes. Est-ce vrai ou alors faut-il juste que je régularise mon compte (3000€ de dettes) afin de repasser dans le fonctionnement normal de mon compte ?

Merci de votre réponse, je suis assez désespéré !!